

PUY SAINT ANDRÉ

Journal Municipal

N°33 - JUILLET 2017

A LA UNE

QUOI DE NEUF AUX PARTIAS ?

Page 15 & 16

LA REVUE DE TRAVAUX

Page 4

ÇA COULE DE SOURCE

Page 8 & 9

Et les incontournables

L'état civil - p 10

L'urbanisme - p 11

Les extraits des délibérations -
p 12 à 14



Mairie de Puy Saint André

Chef Lieu - 05100

Tél. 04 92 20 24 26

Mail : mairie.puysaintandre@wanadoo.fr



INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture au public du secrétariat

Lundi	9h / 12h
Mercredi	9h / 12h
Jeudi	9h / 12h

Le Maire et ses adjoints vous rencontrent sur rendez-vous

Tel : 04.92.20.24.26 - Fax : 04.92.21.11.51
E-mail : mairie.puysaintandre@wanadoo.fr

POUR LE PLAISIR DE LIRE, POUR PARTAGER SES LECTURES,

Chers lecteurs
La bibliothèque du village sera fermée
du 14 juillet au 20 août 2017
Nous vous souhaitons un bel été
A bientôt le plaisir de vous retrouver.
L'équipe de la biblio

ETRE INFORMÉ PAR MAIL : c'est tout simple !

Si vous souhaitez recevoir les actualités et les informations de la commune (travaux, circulation, actualités, animations,...) directement dans votre boîte mail, envoyez votre adresse mail à la mairie : mairie.puysaintandre@wanadoo.fr avec comme objet «INSCRIPTION PSA».

Journal Municipal Puy Saint André N°33 - JUILLET 2017
Resp. de la Publication : P. LEROY - Comité de rédaction :
toute l'équipe municipale & l'équipe administrative
Impression 250 ex. en Mairie

VOTRE GAZETTE NUMÉRIQUE

Consultez votre gazette en ligne
ou téléchargez-la
sur www.puysaintandre.fr
Vous y trouverez également
toutes les informations
de la commune et les événements.



LA COUPE DE BOIS

par Olivier REY

Après les difficultés rencontrées à l'automne 2016 (l'exploitant étant gravement blessé), nous allons pouvoir commencer l'exploitation et le débardage à l'aide de chevaux de la coupe affouagère, dès le mois de septembre afin de vous proposer du bois le plus tôt possible.

Il reste des lots à 29 euros. Pour en obtenir, vous devez vous inscrire en mairie avant la fin du mois d'août.

Nous organiserons avec l'exploitant et selon ses disponibilités, des rencontres avec les enfants des écoles, pour voir et comprendre le "pourquoi des chevaux ???". Cet automne, des pins "cembros" vont être plantés sur les parcelles 5 et 6. Les plantations seront renouvelées au cours des automnes 2018 et 2019.

Nous vous tiendrons informés par affichage de la date de délivrance de la coupe entreposée au parking des "Combes".

Un bon été sous le soleil, et à cet automne.

RESTRICTION EAU POTABLE

Attention : l'arrosage des pelouses et des potagers, le nettoyage des véhicules, ... avec de l'eau potable est strictement interdit durant l'été pour limiter les risques de rupture d'approvisionnement des habitations en cette période de sécheresse. L'arrêté du Maire du 3 juillet 2007 reste en vigueur et des contrôles inopinés sont pratiqués régulièrement.

Merci de votre vigilance et de votre contribution au respect des consommations d'eau.

CONFÉRENCE AGRO-ECO-BIOLOGIQUE

Le **dimanche 30 juillet de 16h30 à 20h30**, en partenariat avec **Eric Lo Cicero** dans Les Jardins des Terres Vivantes, venez participer à une Conférence avec film, débat, visite des Jardins, et dégustation de produits bio et locaux, sur le thème de l'Agro-bio-écologie, avec l'intervention de Bernard Astruc, conférencier en agro-écologie et consommation écoresponsable, président de Bio Consom'Acteurs Paca France, administrateur du Collectif de Défense des Terres Fertiles.

Une belle occasion de visiter le Jardin d'Eric, de déguster sa production et, pourquoi pas, cueillir avec lui votre prochain repas «Made in Puy Saint André» !



LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Les quatre dernières gazettes abordaient le sujet crucial du Plan Local d'Urbanisme. Ce long parcours depuis juillet 2015 arrive à son terme. Ce sont deux années de travail des citoyens, des élus et du bureau d'étude qui arrivent à leur terme.

Ce nouveau document d'urbanisme, mis aux normes (Grenelle I et II, ALUR) compatible avec le schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes, est surtout le projet de notre commune pour les années à venir.

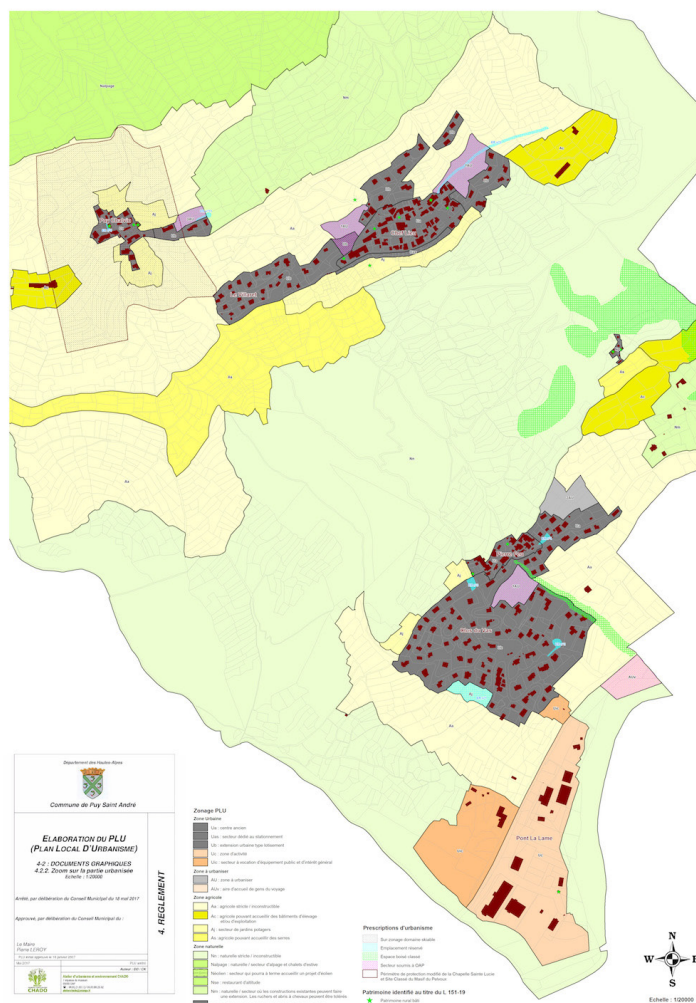
Douze réunions de travail avec les habitants qui ont réunis de 15 à 50 personnes, des dizaines d'heures de réunions avec les élus, une dizaine de courriers, des contacts directs avec le bureau d'étude, ont permis de rédiger ce projet.

Le PLU et sa concertation ont été arrêtés le 18 mai 2017 par délibération n°30-2017.

Il est aujourd'hui entre les mains des « Personnes Publiques Associées » qui ont d'ores et déjà souligné le haut niveau de concertation citoyenne.

Le document reviendra vers nous mi-octobre pour une enquête publique à laquelle vous serez conviés. Tous les documents ainsi que les délibérations sont consultables sur le site de la mairie, rubrique : vie locale / projets municipaux / révision du PLU.

N'hésitez pas à venir donner votre avis.



VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE : AIDES PUBLIQUES

La pratique de vélo comme mode de déplacement permet de diminuer les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la pollution.

Ce moyen de déplacement participe également à la réduction de la circulation, et des nuisances qui y sont liées : bruit, problèmes de stationnement, sécurité aux abords des écoles, ...

Pour favoriser la pratique du vélo comme mode de déplacement, le Pays Grand Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, et les communes participantes, ont mis en place un dispositif d'aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Électrique (VAE), via le programme Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte.

Une aide de 500 euros a été proposée pour les résidents de la commune dans la limite de l'enveloppe allouée à cette opération (5 000 € pour Puy Saint André), c'est-à-dire 10 vélos à assistance électrique.

Nous avons dû, face à la demande, effectuer un tirage au sort qui a eu lieu lors du Conseil Municipal du jeudi 18 mai 2017.

Les heureux bénéficiaires du tirage au sort sont :

Véronique BOMBEZY
Sylvie PAILLART
Véronique JALADE
Brigitte DANIAUD
Suzanne GOUDET
Marie-Laure FAURE-GEORS
Sandrine & Thibaut GUILPAIN
Jean-Marc ALPHAND
Clément GOUDET

Gageons qu'ils sauront réduire leurs trajets en voiture individuelle au profit de leur nouveau mode de déplacement.

En parallèle, le Pays Grand Briançonnais mène une vingtaine d'actions pour un montant de 2 millions d'euros sur la sobriété, l'efficacité énergétique ainsi que sur la production d'énergies renouvelables. D'autres actions verront sans doute le jour sur la commune de Puy Saint André grâce à ce programme.





Amélioration
du chemin
du Moulin



Rafranchissement
de la Kimpina



Création de
jardinières
et des
balconnières



Création d'une
passerelle
à Puy Chalvin



Main courante
au Chef Lieu

Fabrication
d'une table
de picnic
à l'Eyrette



Réembusage
d'une partie
du canal
à Pierrefeu



Entretien des
espaces verts



Traçage des
passages piétons



Pose des
ralentisseurs



TRAVAUX (SUITE)

LA RUE DU FOUR



Avant

Au cours des pluies diluviennes d'octobre 2016, le torrent du four à PIERREFEU avait débordé et détruit totalement la rue du four, la rendant impraticable pendant plusieurs mois. Elle a finalement été refaite à neuf, avec un revêtement en bitume à chaud et l'adjonction d'un caniveau transversal supplémentaire qui devrait résister sérieusement.



Après

L'ORATOIRE SAINTE MADELEINE



L'oratoire Ste Madeleine, sous le chef-lieu, dont l'ensemble faisait pâle figure sous les outrages du temps, a été réhabilité de façon traditionnelle par le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement. Cette association assure une partie de l'entretien printanier de nos sentiers et a également des compétences en travaux de charpente et petite maçonnerie à l'ancienne.



RESTAURATION DU FOUR BANAL AU CHEF-LIEU



Difficile de reconnaître l'ancien four du Chef-Lieu tant sa rénovation l'a transformé !
Projet piloté avec enthousiasme par Henri FAURE GEORS et l'artisan-maçon de l'Argentière, spécialiste en restauration de fours à pain : Mr HADDOUCH .
Voilà qui nous promet de belles fêtes de village.
Ami(e)s cuisinières et cuisiniers : préparez vos tartes, quiches, pizza, tourtes,...
on vous garantit une cuisson exceptionnelle !



ÇA BOUGE À PSA

instants de joie



Préparation du Caramantran du Carnaval



Carnaval



Enorme succès pour le loto



Le goûter du carnaval



Merci aux bénévoles !



18 juin : voyage des Trairies

ÇA BOUGE À PSA

COMITÉ DES FÊTES LES FRAIRIES

Cette année, le comité des fêtes a organisé son premier vide grenier sur le bord de la nationale à Pierrefeu. La dizaine d'exposants présents était très satisfaite du chiffre d'affaires réalisé. Le choix de l'emplacement en bord de route s'est avéré efficace en termes de fréquentation. Le voyage du mois de juin, malgré la chaleur étouffante a remporté un vif succès (voir photo)

La prochaine fête à ne pas rater

Fête du 6 août au Chef lieu

11h00 Messe

12h00 Apéritif offert

13h00 Repas (15 euros - 7 € / enfant de moins de 10 ans)
Quiche aux légumes du soleil, Cochon de lait farci, Fromage,

Dessert au choix, café.

14h30 Exposition des artistes et scène ouverte des musiciens et théâtres de Puy St André

14h30 Après-midi musicale
avec le groupe « Des Si Déments »,

venez les écouter et danser !

14h30 Après-midi sportive avec tournois de pétanque, ping-pong et jeux d'enfants

Pour cet événement, nous cherchons des bénévoles pour nous aider à tenir un stand, mettre le matériel en place ou le démonter.

Contactez-nous à : lesfrairies@gmail.com



Estelle CHOLLET et Sibelle

Je m'appelle Estelle Chollet. J'habite à la ferme de l'Espérance à Puy Chalvin. Du fait de la profession de mes parents j'ai toujours eu des animaux mais j'affectionne plus particulièrement les chevaux. Mon rêve de petite fille était d'avoir des chevaux rien qu'à moi ! J'ai eu beaucoup de chance, j'ai pu faire de l'équitation très tôt. Et aujourd'hui j'ai 3 adorables chevaux ! Ma dernière jument, je l'ai eue pour mon anniversaire en 2014 : Sibelle. C'est une jument de trait, une comtoise. Cette race m'a toujours intrigué et captivé. En effet mon arrière-grand-père me parlait si souvent de sa jument, de leur complicité dans le travail, qu'en grandissant je rêvais d'en obtenir une et apprendre à travailler avec. Ma jument m'a appris bien plus que cette force naturelle pour le travail. C'est un animal extraordinaire.

C'est incroyablement intelligent et d'une telle douceur malgré leur puissance. Il y a une telle complicité entre nous. J'ai donc pris des cours d'attelage avec ma jument. On a appris à se compléter. Je me suis améliorée dans cette discipline. Sibelle a appris à me faire confiance puisque ses yeux sont « protégés » par les oeilères sur les côtés. Ma voix est le guide principal. Quant à moi, je dois lui faire confiance dans le sens où je n'ai que ma voix pour la guider. Ce qui est incroyable c'est que nous savons l'une comme l'autre que naturellement on ne fera rien pour mettre en danger l'autre ! Par moment je lui parle comme une personne, j'ai l'impression qu'elle me comprend.

Cette relation que j'ai avec Sibelle est totalement différente de celle que j'ai avec mes deux autres chevaux (et pourtant je les adore aussi !!).

Toute petite fille passionnée d'équitation rêverait d'avoir une telle complicité avec son cheval.

Moi j'ai de la chance de l'avoir trouvée !



ÇA COULE DE SOURCE

la rubrique de l'eau

par Michel CAMUS

L'EAU POTABLE DANS LA COMMUNE

Un point intermédiaire sur les démarches accomplies et celles qui restent à réaliser pour mieux comprendre l'ampleur de la tâche de cette commission municipale.

Une bonne connaissance du réseau est impérative !

Etat des lieux des infrastructures :

Analyse complète du réseau en cours pour avoir un plan complet de celui-ci avec les puisages, les canalisations principales et les branchements particuliers. Le plan doit donner les différents niveaux d'élévation des ouvrages.

Il sera finalisé dans les prochains mois.

Un linéaire des canalisations principales nous donne déjà la longueur du réseau.

Les branchements de tous les utilisateurs, particuliers, collectifs ou professionnels sont en cours de référencement et d'analyse.

Il faut inventorier les vannes, les compteurs généraux, les réservoirs, les postes à incendie, les fontaines etc..., ainsi que les ouvrages « sensibles » en termes de sécurité (les réservoirs par exemple sont des zones sensibles ainsi que les puisages, malveillance possible) article R554-2 du code de l'environnement.

Cet état des lieux permettra d'estimer l'ancienneté la nature et le diamètre des différentes parties du réseau dans son ensemble.

Cette étape n'est que partiellement réalisée à ce jour car nous manquons d'archives.

Idéalement, chaque action sur le réseau doit-être notifiée et enregistrée. C'est ce que l'équipe technique et les élus en charge du réseau s'attachent à faire régulièrement depuis qu'ils ont pris leurs fonctions.

Ces démarches ont, entre autre, révélé que les compteurs des réservoirs sont obsolètes. Ils seront changés avant la fin de l'année. L'ensemble des compteurs sur la commune sera alors relevé par GSM, l'index étant envoyé tous les matins sur

un ordinateur de la commune.

L'eau en chiffres

Une bonne gestion du réseau passe par une connaissance parfaite de l'origine, l'état et les débits de la ressource en fonction de la période de l'année.

Cette étape se finalisée au dernier trimestre 2017.

D'autres éléments sont également indispensables : les différents volumes, produits, livrés, facturés, qui doivent être partagés entre les habitations, les utilités municipales, et la Zone Artisanale ; le nombre de résidences secondaires et de locaux vacants ; le nombre d'abonnés ; ainsi que le nombre de personnes chez chaque abonné (une évaluation moyenne en fonction du nombre d'habitant suffira éventuellement).

C'est un travail en cours qui trouvera sa finalisation à la pose des compteurs individuels.

A partir de là, on pourra calculer les différents paramètres du réseau, l'indice linéaire de consommation - sachant que celui-ci doit répondre à une norme (milieu rural) - l'indice linéaire de perte, le rendement du réseau etc...

Ce sera la mise en conformité de la commune vis-à-vis des services de l'état.

Objectifs pour une gestion pérenne du réseau d'eau potable

Il faut planifier les interventions, optimiser la fourniture d'eau, la maintenance des ouvrages et de l'ensemble du réseau.

Il faut également s'adapter :

- à la réglementation,
- aux attentes des usagers.
- à la situation de la ressource en eau.
- au contexte budgétaire et financier y compris si l'on doit emprunter et/ou obtenir des subventions.
- aux conséquences prévisibles pour le futur.

Les objectifs liés à cette gestion peuvent se résumer suivant 3 axes :

- La performance du réseau
- La gestion des risques
- Les aspects financiers (investissements, charges d'exploitation, amortissement)



ÇA COULE DE SOURCE

la rubrique de l'eau (Suite)

A/ Les 3 critères de performance du réseau :

- la qualité de l'eau au robinet,
- la continuité de service (y compris en quantité et pression),
- l'impact sur l'environnement.

Le gestionnaire du réseau s'engage à fournir une eau potable de qualité constante à tous les consommateurs de la commune. Il faut vérifier que cette qualité est uniforme sur le réseau, des analyses sont effectuées périodiquement en divers points du réseau.

La continuité de service consiste à garantir la disponibilité du service de l'eau à l'ensemble des abonnés, pour ce faire il faut assurer une maintenance et un suivi du réseau, gérer le niveau et la variation de pressions, renouveler les ouvrages les plus critiques (présentant une probabilité de défaillance élevée), et sécuriser le réseau (en cours d'étude actuellement).

L'impact sur l'environnement se traduit par des pertes en eau qui constituent un prélèvement supplémentaire sur la ressource. Il s'agit alors de faire la chasse aux fuites sur l'ensemble du réseau. Nous devons donc prévoir des investissements pour renouveler les canalisations et/ou les branchements les plus «fuyards».

Les indicateurs de réussite seront alors le rendement du réseau et l'indice linéaire de perte.

Pour tout cela, il sera nécessaire de définir les axes de travail prioritaires ainsi que les efforts à porter sur chaque objectif (niveau de détail des informations à collecter, investissement à provisionner, moyens humains à consacrer...) afin d'élaborer une politique de gestion durable issue d'une approche intégrée de son patrimoine dans son environnement.

B/ La gestion des risques

Les principaux risques sont les interruptions de service aux abonnés, la gêne à la circulation et aux activités, les dégâts aux tiers, la gêne au fonctionnement hydraulique du réseau et les conditions particulières d'intervention sur les conduites.

C/ Le financier

Au-delà de l'optimisation technique, il est nécessaire de prendre en compte les coûts de chacune des solutions techniques ainsi que les bénéfices qu'elles apportent sur la performance.

Les coûts d'investissement pour le changement des conduites, l'optimisation du fonctionnement du réseau et les coûts d'exploitation pour la recherche des fuites, les réparations des casses de conduites impactant la continuité du service ainsi que les purges et nettoyages divers impactant la qualité de l'eau.

En conclusion :

Il est certain que, dans le cadre d'une gestion pérenne de son système d'alimentation en eau potable, la commune devra faire des arbitrages en fonction de ses possibilités entre l'ensemble des points développés ci-dessus.

Il s'agira donc, de définir les axes de travail prioritaires ainsi que les efforts à porter sur chaque objectif (niveau de détail des informations à collecter, investissement à provisionner, moyens humains à consacrer...) afin d'élaborer une politique de gestion durable issue d'une approche intégrée du patrimoine communal dans son environnement.

Si vous avez des questions merci de les poser par mail à la mairie, ou par tous moyens à votre convenance.



ETAT CIVIL

Bienvenue à Markus ;-)

NAISSANCES

Markus SCHNEIDER

né le 30 mars 2017

MARIAGE

entre **Emilie JAN** et **Rémy GIDON**

le 10 juin 2017



DECES



Louis FERRUS

décédé le 29 janvier 2017



Jean-Pierre FINE

décédé le 22 janvier 2017

& Mme **BARROIS Claude**, née **GANTOIS**, décédée le 19 mai 2017



ENQUÊTE : LA NAVETTE DES PUYs

En partenariat avec la Mairie du Puy Saint Pierre, nous avons l'opportunité de mettre en place une navette de bus à destination de Briançon le mercredi matin au départ des hameaux de Puy Chalvin et du Chef Lieu, pour celles et ceux qui voudraient faire un aller-retour entre 8h50 et 11H ou 11H30 environ, pour aller au marché, faire ses courses, un rendez-vous médical, un café entre amis, ...

Ce service, pris en charge par la mairie, ne pourra être mis en place qu'à partir d'un minimum de 3 personnes intéressées et régulièrement inscrites.

Si vous souhaitez vous inscrire, faites-vous connaître à la mairie avant le 30/08/2017.

Réponse avant le 30/08/2017

DECLARATIONS PREALABLES :

DP 01/2017
Luc CHARDRONNET
Puy Chalvin
Création de 3 lucarnes en toiture
et remplacement des bardeaux mélèze
existants
Accordée le 24 Avril 2017

DP 02/2017
Sébastien LEGRAIN
Le Clos du Vas
Création d'un mur en enrochement
Accordée le 18 Avril 2017

DP 03/2017
Olivier GALTON
Sous Pierre-Feu
Construction d'un garage
Accordée le 03 Mai 2017

DP 04/2017
Olivier GALTON
Sous Pierre-Feu
Construction d'un abri de jardin
Accordée le 03 Mai 2017

PERMIS DE CONSTRUIRE :

PC 05/2015– Modificatif n°01
Alain OUDART
Le Villaret
Création d'une place de stationnement
supplémentaire
Création d'un poteau et modifications
d'ouvertures
Accordé le 01 Décembre 2016

PC 03/2016 –
Julien ALBERTIN et Virginie BLENET
Le Clos du Vas
Construction d'une maison individuelle
Accordé le 19 Décembre 2016

PC 03/2016 – Modificatif n°01
Julien ALBERTIN et Virginie BLENET
Le Clos du Vas
Modifications de façades et réduction
De la surface de plancher
Accordé le 02 Juin 2017

ARRÊTÉS :

Arrêté 12/2017 : ARRÊTÉ PERMANENT
D'INTERDICTION DE STATIONNER ET
DE S'ARRÊTER AU DROIT DE LA PAR-
CELLE C 1497, LOTISSEMENT CHAMP
GUY

Il a été constaté à plusieurs reprises le
stationnement de véhicules sur le
domaine public, face à l'accès de la
parcelle C 1497. Cette partie du
domaine public n'étant pas affecté au
stationnement, et la présence de véhi-
cules présentant une gêne et un
danger tout particulièrement pour
l'accès à la parcelle C 1497, il est
demandé à chacun de respecter cet
emplacement et de le laisser libre de
façon permanente.

Délibération 30-2017 : ARRET DU
PROJET DE PLAN LOCAL
D'URBANISME ET BILAN DE LA
CONCERTATION

La commune de Puy-Saint-André, par
délibération du 28 mai 2015, avait
prescrit la révision du PLU et définit les
modalités de concertation à mettre en
œuvre à l'occasion de cette procédure.
Par délibération du 18 mai 2017, le
conseil municipal a décidé l'arrêt du
projet de plan local d'urbanisme. Il est
maintenant soumis à l'avis des per-
sonnes publiques associées à son
élaboration, puis à l'avis de la popula-
tion au cours d'une enquête publique
qui sera organisée mi- octobre 2017.



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

23/02/2017

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE 2017

Remplacement du photocopieur sous forme d'achat

Aide financière au titre de la réserve parlementaire de 4 800 € pour un montant total de 9 650 € HT

9/03/2017

PROGRAMME SOLIDARITE

Sinistre Rue du Four à Pierre Feu

Les intempéries du 25 novembre 2016 ont occasionné des dégâts sur la route du four, la collectivité sollicite une participation au département de 4 455.15 € pour un montant de travaux de 14 850.50 € HT.

RESTAURATION PETIT PATRIMOINE

Demande de subventions

Le département et la région sont sollicités pour une aide financière de 21 265.02 € pour la restauration du four du chef lieu, celui de Puy Chalvin et la chapelle du Goutaud : 26 581.28 € HT.

ACQUISITION VEHICULE UTILITAIRE

Demande de subventions

la municipalité souhaiterait faire l'acquisition d'un véhicule pick up de 21 327.83 € HT, le département et la Région sont sollicités pour une aide de 17 062.26 €

CENTRE DE GESTION DES HAUTES ALPES

Signature de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection hygiène et sécurité

ASSOCIATION DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS (APCCB)

Cotisation pour la collectivité pour l'année 2017 : 50 € par agents adhérents.

BON DE COMMANDE de PARTENARIAT VILLE DE BRIANCON / COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE / COMMUNE DE PUY SAINT PIERRE ETE 2017

Projet de visites guidées

Il est proposé 10 circuits, le montant total de cette prestation s'élève à 629 €.

Signature d'un contrat tripartite entre la LPO, la commune et l'architecte Mr Gilles GARRIGOU

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS

06/04/2017

BUDGET PRINCIPAL

Approbation du Compte Administratif et du compte de gestion 2016

	fonctionnement	investissement
Dépenses	362 713.49 €	133 850.89 €
Recettes	428 552.73 €	61 101.48 €
Déficit		- 72 749.41 €
excédent	65 839.24 €	

FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit,

	Taux année 2016	Taux année 2017
Taxe Habitation	10.28 %	10.28 %
Taxe Foncière- bâti-	11.51 %	11.51 %
Taxe Foncière – non bâti	82.87 %	82.87 %

Et adoption du budget primitif 2017 :

	Dépenses	Recettes
fonctionnement	843 394.64 €	843 394.64 €
investissement	567 444.03 €	567 444.03 €
total	1 410 838.67 €	1 410 838.67 €

BUDGET EAU

Approbation du Compte Administratif et du compte de gestion 2016

	fonctionnement	investissement
Dépenses	52 086.34 €	60 132.84 €
Recettes	46 318.62 €	21 757.28 €
Déficit	- 5 767.72 €	- 38 375.56 €
excédent		

Et adoption du budget primitif 2017 :

	Dépenses	Recettes
fonctionnement	128 172.45 €	128 172.45 €
investissement	136 764.95 €	136 764.95 €
total	264 937.40 €	264 937.40 €

BUDGET C.C.A.S.

Approbation du Compte Administratif et du compte de gestion 2016

	Dépenses	Recettes
fonctionnement	1 506.58 €	
total	1 506.58 €	

FINANCEMENT DES ACTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET « TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE » TEPCV

Aide à l'achat de vélos à assistance électrique

Participation de 500 € (400€ l'Etat et 100 € la com-

REHABILITATION MULTIFONCTION DE LA CABANE DES PARTIAS

Choix de l'architecte et signature
contrat tripartite

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

mune) pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique dans la limite de 10.

BUDGET EAU : TRAVAUX DE POSE DE COMPTEURS INDIVIDUELS

Demande de subvention au titre de la dotation d'action parlementaire 2017

Pour la pose des compteurs individuels

249 960€ HT la collectivité sollicite 124 980 €

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE EAU SERVICES HAUTE DURANCE

Etant donné l'intégration de la CCB les statuts sont modifiés en ce sens

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE EAU SERVICES HAUTE DURANCE - COMPTEURS D'EAU POTABLE

Fourniture et pose d'un transmetteur LS 42 sur débitmètre à impulsion à la Zone Artisanale de Pont La Lame 2 020.14 € HT

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE EAU SERVICES HAUTE DURANCE

Acquisition d'une action supplémentaire pour un montant de 370,00 euros

PARTICIPATION COMMUNALE A L'ADIL 05

Agence Départementale d'Information sur le Logement des Hautes-Alpes à hauteur de 0.35 € par habitant soit 169.05 € pour l'année 2017.

PARTICIPATION COMMUNALE AU SIEpB

Syndicat Intercommunal d'Eclairage public du Briançonnais

Participation communale de 1 456.26 € au SIEpB pour l'année 2017.

CONVENTION CENTRE DE GESTION 05 / COMMUNE

Signature de la convention de mise à disposition avec le Service Intérim Collectivité (SIC).

TELESIEGE FIXE DU ROCHER BLANC PROJET DE CONSTRUCTION PORTE PAR SCV DOMAINE SKIABLE

Lancement de l'Enquête Publique concernant l'Étude d'Impact et nomination d'un commissaire enquêteur.

ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL

D'URBANISME PLU

Et bilan de concertation

18/05/2017

TELESIEGE FIXE DU ROCHER BLANC PROJET DE CONSTRUCTION PORTE PAR SCV DOMAINE SKIABLE

Autorisation de survol parcelles communales : A2 Chauvet d'en haut, A4 Chauvet d'en bas, D 313 Bram Fam, D 309 Bram Fam

PARCELLE D 644 CHALETS D'ALPAGE LES COMBES

Autorise le passage en tréfonds des canalisations d'évacuation des eaux usées sur le domaine public pour le raccordement de la parcelle D 644 à D 650.

FINANCEMENT DES ACTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET « TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE »

Aide à la rénovation énergétique performante des logements communaux de Puy Saint André à Puy Chalvin. L'Etat est sollicité pour une aide financière de 36 000 € pour un montant de travaux de 47 364.50 €

RESTAURATION PETIT PATRIMOINE

Four chef lieu

Signature du devis de HADDOUCH Abdellah pour 4 961 €HT.

DEMANDES DE SUBVENTIONS SOLLICITEES AUPRES DE LA COMMUNE - Année 2017

Associations Montants attribués

Amis de l'école de Saint Blaise	300 €
Briançon Escalade	200 €
ADSCB	100 €
Asso Vivre sa vie chez soi	100 €
Asso Solidarité Handicapés	150 €
Les restaurants du cœur	150 €
ADMR	150 €
Briançon Badminton Club	200 €
Université du temps libre	300 €
Maîtres-chiens d'avalanche 05	50 €
AREN 05	100 €
Les Frairies	2 000 €



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Nautic Club Briançonnais	300 €
SCMVC	600 €
Secours Catholique	100 €
MJC Centre Social	1 200 €
La Ronde des Puys	300 €
Autour de Saint Roch	150 €
Total	6 450 €

CONVENTION COMMUNE / CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE)

Signature pour 3 780 € de Travaux de fauchage pour 2017

TIRAGE AU SORT

Aide à l'achat de vélos à assistance électrique
Conformément à la délibération du 6 avril 2017, le conseil municipal procède au tirage au sort de 10 personnes en séance publique.

29/06/2017

ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR NEUF

Offre et contrat de maintenance

Achat en investissement de 8 621 € HT qui permet d'une part de bénéficier de subvention et d'autre part de récupérer la TVA.

Cette nouvelle négociation permet une baisse du coût trimestriel de la maintenance de 30% à 50%.

COUPE AFFOUAGERE 2017

L'offre de service et maîtrise d'œuvre de la SARL SAVOLDELLI Frères est retenue pour un montant de 20 670 € TTC et l'ONF pour 1 113.00 € TTC

PLACE A FEU

Fourniture et pose d'une deuxième place à feu en acier à l'Eyrette

L'entreprise JL FIGUIER a été retenue pour un montant de 396.00 € HT.

BUDGET PRINCIPAL

Décision modificative n°1

Les frais d'étude et de publication du PLU doivent être imputés au 202 opération 152

Aussi, il est nécessaire de réajuster les crédits depuis 2015 et de les prévoir pour 2017 :

Investissement :

dépenses	recettes	
202/20	opération 152	40 629.78 €
2031/20	opération 152	40 263.20 €
202/20	opération 152	15 968.40 €
2033/20	opération 152	366.58 €
2031/20	opération 152 - 12	168.40 €
2033/20	opération 152	- 3 800.00 €

ADMISSION EN NON VALEUR

L'état présenté par le trésorier de 1 776.00 € de créances irrécouvrables pour l'exercice 2013 et 2014 est admis en non valeur.

Ce sont des secours sur pistes.

FRAIS DE PUBLICATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE POUR L'INSTALLATION DU TELE-SIEGE DE LA CROIX DE LA NORE 2017

Refacturation à Serre Chevalier Vallée

En 2014 Serre Chevalier Vallée installait un nouveau télésiège à la Croix de la Nore au Prorel.

Les frais de publication de l'enquête publique ont été réglés par la commune de Puy Saint André.

Or, il s'avère que ces frais sont à la charge du maître d'ouvrage donc de Serre Chevalier vallée.

De ce fait, les 1 870.37€ seront refacturés à la SCV.

EAU POTABLE

Le conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable exercice 2016.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur Le Maire est autorisé à saisir le Tribunal Administratif de Marseille pour la nomination d'un Commissaire enquêteur .

AMENAGEMENT HYDRO ELECTRIQUE SUR LE TORRENT DE SACHAS

Autorisation d'occupation du domaine public communal

La SEME SEVE est autorisée à occuper les parcelles communales publiques concernées par le projet, en contrepartie d'une redevance à verser à la commune et à effectuer tous travaux d'aménagement sur les parcelles mises à disposition.

L'intégralité des décisions
du Conseil Municipal
est consultable
en Mairie ou sur
www.puysaintandre.fr

De belles découvertes

Le chant des galliformes

Durant tout l'hiver, des sorties de suivi sont organisées par la LPO afin de s'assurer que les cordes matérialisant les zones d'hivernage du Tétrasyre soient bien visibles pour les skieurs, et des panneaux pédagogiques ont été installés.



*paysage de la Réserve naturelle
lors du 1er comptage, photo Robert Balestra*

Ce printemps une dizaine de bénévoles de la LPO PACA s'est encore une fois mobilisée pour participer aux comptages printaniers des mâles chanteurs de Tétrasyre.

Depuis la mise en place du nouveau protocole de l'ONCFS avec les points fixes d'écoute répartis sur les 3 secteurs de présence, la tendance des effectifs est stable. Les résultats sont intégrés dans les données départementales et sont à interpréter à plus vaste échelle spatiale que celle de la réserve et à plus grande échelle temporelle que les 5 premières années de mise en œuvre du plan de gestion.

Cet hiver, nous avons aussi testé la possibilité d'enregistrer des chants de Tétrasyre, Perdrix bartavelle et Lagopède alpin, à l'aide d'enregistreurs automatiques. Les données acquises pourraient permettre également d'enrichir les connaissances sur l'utilisation des habitats, les déplacements des individus et offrir de nouvelles perspectives de recherche, notamment dans le cadre de l'adaptation des espèces aux changements globaux. Les analyses sont en cours.



*récupération des enregistrements,
photo Cécile Dubois*

Participation aux observatoires de la biodiversité nationale

Différents suivis sont effectués tout au long de l'année sur la réserve pour appréhender l'évolution de la biodiversité sur le long terme et inscrire les inventaires menés dans un contexte régional et national. Dans la mesure du possible, la méthodologie employée est basée sur les protocoles "Vigie-Nature" du Muséum National d'Histoire Naturelle. Intégrer les suivis locaux dans un projet national présente des avantages. Ceci permet de distinguer si les changements observés localement sont dus aux actions des gestionnaires ou plus fatalement aux changements globaux, et d'intégrer un réseau pour confronter ses résultats avec d'autres acteurs ayant les mêmes démarches.

Suivi des oiseaux, des papillons de jour et de la flore ont été retenus sur la réserve naturelle.

La fête des Partias

du 25 juin dernier a mis à l'honneur ces études et a présenté également des suivis qui peuvent être mis en place par chaque citoyen: "Tous acteurs de la connaissance naturaliste" était le credo de cette édition 2017 !

aux Partias ? (suite de la page 15)



Travaux d'extension de la cabane pastorale

Après plusieurs années de montage du projet, les travaux d'amélioration de la cabane pastorale des Partias ont débuté en juillet 2017, grâce au soutien de la Région PACA. La maîtrise d'oeuvre est déléguée à un cabinet d'architecte de Briançon.

La cabane pastorale est utilisée prioritairement par le berger (location de l'alpage par le GAEC Notre Dame des Neiges), en général en fin d'été et à l'automne, et par les gestionnaires de la réserve hors période d'utilisation pour les activités pastorales.

Le projet consiste à améliorer les conditions de logement du berger et donc à créer, en site autonome, un coin sanitaire (douche et WC) avec chauffe-eau solaire et alimentation photovoltaïque. L'installation d'un système de captage avec source agréée se fait en parallèle. Une extension de la cabane sur sa façade ouest va être effectuée afin d'accueillir l'ensemble sanitaires sans empiéter sur l'espace de vie existant et déjà restreint. De plus, d'autres aménagements de confort vont être mis en œuvre : isolation de la toiture et des fenêtres, reprise du plafond, etc.

Une réserve naturelle c'est aussi une réglementation, pour tous !

La philosophie d'un espace protégé n'est pas d'interdire toute activité humaine mais d'apposer des règles de savoir-vivre pour protéger le site. En

ce sens, l'acte de classement de la réserve naturelle (délibération du Conseil régional PACA du 30 octobre 2009 disponible sur internet ou en mairie) fixe une réglementation des usages, à savoir en bref : rester sur les sentiers balisés, tenir son chien en laisse, cueillette de végétaux interdite, pas de véhicules à moteur, ne pas déranger la faune, etc. Les contrevenants s'exposent à des amendes.

Les habitats de la commune sont les ambassadeurs de la réserve naturelle en informant les visiteurs et en montrant l'exemple du respect du site et sa réglementation.

Envie de plus d'info? de participer ?

Beaucoup de nos actions (sorties de suivi en ski de rando, comptages, etc.) se font avec les bénévoles de la LPO ou sympathisants.

N'hésitez pas à contacter l'équipe de la LPO par mail hautes-alpes@lpo.fr ou téléphone **04.92.21.94.17**.

Le premier plan de gestion arrivant à son terme en 2016 (document qui recense les actions à mener dans les années à venir), une évaluation sera menée et une notice de gestion intermédiaire 2017-2018 sera établie avec la poursuite des actions pluriannuelles. Un nouveau plan de gestion sera rédigé en parallèle, en associant les habitants. L'occasion de réfléchir ensemble à notre vision de ce magnifique territoire !

